Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260707-DEL202640-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. BOUGIS Christian, Maire.
Date de convocation : 25/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 12 Pouvoir : 01 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Jacqueline LEYZOUR, Bernard VAYSSE, Chantal ZERBINO, Michel MARIE, Sandrine DUPAS, Julie LE MOIGNE, Philippe HEUVELINE, Thierry BOULAU, Lucy LE BRAY, Paul JAMET, Francine VAYSSE LEFRANCOIS
Absent excusé : Bertrand GUESSANT (procuration à Michel MARIE)
Secrétaire de séance : Paul JAMET

N° 2026-40
Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation dans les communes de 1 000 habitants et plus.

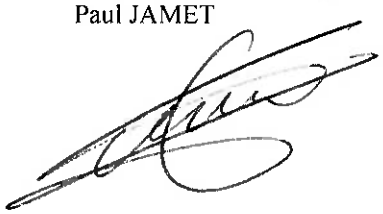
Le projet de règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Paul JAMET



Le Maire,
Christian BOUGIS

